

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 49/2026

OBJET : PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE

L'an deux mil vingt-six, le 6 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 juin 2026

Présents : BRUNET Michel, MARKARIAN Jean-Maurice, VIGNE Amélie, THEOLAIRE Joël, PONSON Aline, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BOULICAULT Guillaume, BRUNET Rémy, DESCHLER Marine, DESMEURE Juliane, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GRIGNON Aurélie, LEONARD Myriam, MARTIN Océane, NODON Séverine, OGHDAYAN Adeline, RADIGUET Nicolas, REYNAUD Grégory, TERRAS Tanguy, DAUJAN Nicolas, GUIBERT Annie, FAURE Christophe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : BRESCIANI Gaël pouvoir à MARKARIAN Jean-Maurice, PITOT Patrice pouvoir LEONARD Myriam. Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de la collectivité sont créés et supprimés par délibération du Conseil municipal.

Considérant l'inscription d'un agent du service scolaire au tableau annuel d'avancement de grade pour l'année 2026, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de permettre sa nomination dans son nouveau grade.

À cet effet, M. le Maire propose :

- la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{re} classe à temps complet à compter du 2 novembre 2026 ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^e classe à temps complet, après la nomination de l'agent sur le nouvel emploi.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 2 novembre 2026, un emploi d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- De supprimer un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet dès la nomination de l'agent dans son nouveau grade,
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,
- D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurol-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026

Reçu en préfecture le 07/07/2026

Publié le 07/07/2026

ID : 026-200056547-20260706-DE_2026_49-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

